



Conseil Municipal

Séance du 24 octobre 2011

L'an deux mil onze le vingt quatre octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. PIGNANT – DESPOIS - MATHIEU - GALLOPIN - JOUVE- POUJOL de MOLLIENS - AMELINE - Mmes BERTHIER - CHAUSSIER – POMMEREAU – VENEL – COOLEN

Etait absent excusé : M. COOLEN

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 13 – nombre de procuration : 0 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : M AMELINE

Date de convocation : 14/10/2011

Monsieur le Maire demande les inscriptions supplémentaires à l'ordre du jour : 3 bis et 10 bis :
Réforme de la fiscalité de l'Urbanisme
Qualité de la desserte électrique d'une partie du territoire communal

Ordre du jour

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 08 septembre 2011 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 08 septembre 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Dissimulation des réseaux – travaux de voirie à Gourville :

Point de situation :

- Fin des reprises des branchements EDF
- Fin de pose et branchement des candélabres
- Dépose des réseaux existants le 03/11/2011
- Mise en service de l'éclairage public semaine 43
- Aménagement des trottoirs
- Mise en œuvre des enrobés le 10/11/2011

Coût des travaux :

- Aménagement de voirie : Tranche A = 150.000 € TTC
- Aménagement des trottoirs : Tranche B = 90.000 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : = 15.000 € TTC

Le Conseil Municipal

oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ordre de service concernant l'exécution des travaux de la tranche B, l'avenant pour dépassement de marché (Ent Pruneville) d'un montant inférieur à 10.000 € TTC et l'avenant pour allongement du délai des travaux au 31/10/2011.

Achat d'illuminations : Il sera fait l'achat de 10 guirlandes pour lanternes pour un montant d'environ 5.300 € TTC (prévus au Budget Primitif 2011).

Réfection rue de Rochefort : Le devis estimé pour la réfection de la rue de Rochefort s'élève à 8.600 € TTC environ (prévus au Budget Primitif 2011).

3 – Décisions Modificatives – Budget 2011 :

Il convient d'effectuer une décision modificative pour équilibrer le financement des travaux de Gourville de la manière suivante :

DEPENSES IMPREVUES (020 I)	- 20.000	vers	VOIRIE (2151 I)	+ 20.000
ENTRETIEN BATIMENTS (61522 F)	- 50.000		VOIRIE (2151 I)	+ 50.000
ENTRETIEN BATIMENTS (61522 F)	- 5.000		PLANTATIONS (2121 I)	+ 5.000
ENTRETIEN VOIES/RES (61523 F)	- 40.000		VOIRIE (2151 I)	+ 40.000
AUTRES CHARGES EXCP (678 F)	- 12.000		VOIRIE (2151 I)	+ 12.000
Total	- 127.000			+ 127.000 €

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la décision modificative pour équilibre du budget.

Il convient d'effectuer une décision modificative pour équilibrer le chapitre charges du personnel de la manière suivante :

DEPENSES IMPREVUES (022 F)	- 5.000	vers	CHARGES DU PERSONNEL (012 F/6411)	+ 5.000
Total				+ 5.000 €

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la décision modificative pour équilibre du budget.

3 bis – Réforme de la fiscalité de l'Urbanisme :

La loi de finances rectificative 2010 intègre une réforme importante de la fiscalité de l'Urbanisme.

Les enjeux du nouveau dispositif sont :

- Améliorer la compréhension et la lisibilité du régime
- Simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement
- Promouvoir un usage économe des sols (lutte contre l'étalement urbain)
- Inciter à la création de logements

Appelée « **Taxe d'Aménagement** », elle se substitue dès le 1^{er} mars 2012 à :

- La Taxe Locale d'Équipement (TLE)
- La taxe départementale CAUE
- La taxe complémentaire à la TLE (1%) en région Ile de France
- Le versement pour dépassement du plafond légal de densité
- La taxe départementale Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Aux PAE

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire sur la Taxe d'Aménagement

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 331-1 et suivants

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

4-Chemins de contournement agricole de Prunay-en-Yvelines :

Concernant les cessions/achats de terrains, il reste deux parcelles en cours de négociation. En terme d'aménagement, il est prévu de créer des entrées de champs, entre autre les franchissements de fossés sur la RD 168, côté rue d'Esclimont, à voir avec le Conseil Général des Yvelines. Un avis sera demandé à la DDT pour la procédure à suivre au sujet du déclassement des chemins. Une plantation de pruniers ou autres essences est à l'étude à proximité du cimetière de Prunay.

5 – Vente Consorts Pons-Martin/Anne :

Une régularisation de limite de parcelle avec cession à titre onéreux par la commune au prix de 0,80 € le mètre carré sera effectuée. Les frais de géomètre et de notaire restant à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'arpentage et la vente éventuelle.

6 – Site cinéraire de Prunay-en-Yvelines :

Un site cinéraire a été créé sur la commune de Prunay-en-Yvelines, il comprend :

- Un ossuaire
- Un columbarium 14 cases
- Un jardin du souvenir

Le projet de règlement proposé a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Tarifs Columbarium:

Concession (sur proposition de la commission des finances) :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 500 €
- 50 ans : 800 €

Ouverture et fermeture : 25 €

Dispersion des cendres : 25 €

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De valider les tarifs des concessions du Columbarium.

7 – Contrat Rural – Présentation des projets :

Le contrat rural est constitué des 3 opérations suivantes :

- Aménagement de la place rue de Rochefort à Gourville
- Création d'une médiathèque.
- Création d'un Espace de rencontres.

L'Architecte des Bâtiments de France a validé le projet de la rue de Rochefort.

8 – Rue des Prés – Bilan de concertation :

Un courrier de synthèse de la concertation sera adressé aux riverains de la rue des Prés.

9 – Libéra :

Afin de confirmer les objectifs d'aménagement, il est proposé d'informer la population en implantant un panneau sur le site, indiquant les collectivités concernées, les objectifs poursuivis, les partenaires financiers, les délais etc ...

La procédure de mise en place est à voir avec la Communauté de Communes (CAPY).

10 – Communauté de Communes – Transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires :

La réforme des collectivités territoriales, en application de l'article 63 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires s'applique sur l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et le stationnement des gens du voyage.

Pour l'assainissement, la compétence étant à la Communauté de Communes, le pouvoir de police sera exercé par le Président.

Pour l'élimination des déchets ménagers et le stationnement des gens du voyage, le pouvoir de police sera exercé par le Maire qui est le mieux placé pour gérer ces compétences.

Il est donc proposé de notifier ces propositions.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser le maire à notifier ces propositions.

10bis – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de sel de déneigement :

Considérant la recherche de mutualisation entre la Communauté de Communes et ses communes membres, la rationalisation des achats en vue de générer des économies pour ses différents participants et l'impossibilité d'avoir une facture par commune, en ce qui concerne les achats de sel de déneigement

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes concernant les modalités de remboursement de la Communauté de Communes par les communes membres, en ce qui concerne l'achat de sel de déneigement.

11 – Questions diverses : A – Qualité de la desserte électrique de la commune.
Suite aux problèmes récurrents de la desserte électrique de Prunay-en-Yvelines

Le Conseil Municipal
Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'effectuer une requête auprès des services ERDF quant aux dispositions envisagées pour remédier aux problèmes de réseau électrique sur Prunay-en-Yvelines.

B – Qualité de la desserte numérique du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Général 78 arrêtera avant la fin 2011 un schéma directeur d'aménagement numérique dont nous pourrons juger la pertinence.

La desserte Internet par satellite est nettement améliorée, une expérimentation est en cours sur la CAPY.

C – SICTOM.

Proposition de visites pour les conseillers municipaux :

- Centre de tri à Rambouillet : Vendredi 25 novembre de 09h30 à 11h30
- Usine d'incinération à Ouarville : Mercredi 23 novembre de 10h00 à 12h00

D – Cérémonie du 11 novembre.

Le rendez-vous est fixé en mairie de Prunay à 09h45.

Fin de séance 23h40.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.